

**DEMANDE D'AGRÉMENT D'UN REPRÉSENTANT RESPONSABLE PAR UN
INTERMÉDIAIRE PROFESSIONNEL NON ÉTABLI EN BELGIQUE ET ENGAGEMENT
DUDIT REPRÉSENTANT**

(en application de l'article 217¹ de l'arrêté d'exécution du Code des droits et taxes divers – AE/CDTD)

I. Identification de l'intermédiaire professionnel non établi en Belgique

Numéro d'entreprise attribué par le pays :
Dénomination :
.....
Siège social (adresse complète) :
.....
Pays :

II. Désignation du représentant responsable

Numéro national ou numéro d'entreprise :
Nom et prénom ou dénomination :
.....
Domicile ou siège social (adresse complète) :
.....

III. Demande d'agrément d'un représentant responsable

L'intermédiaire professionnel identifié au cadre I, demande l'agrément du représentant responsable désigné au cadre II, aux conditions prescrites par l'article 217^{1/1}, AE/CDTD.

IV. Déclaration du représentant désigné au cadre II

Je soussigné, désigné au cadre II, déclare être le représentant responsable de l'intermédiaire professionnel identifié au cadre I vis-à-vis de l'Etat belge.

En conséquence, je déclare être personnellement tenu des droits sur les opérations faites par l'intermédiaire professionnel et m'engage solidairement, à compter de la date d'effet de l'agrément, soit pour le compte de tiers, soit pour mon compte propre, au paiement des taxes et, le cas échéant, des frais, intérêts et amendes de toute nature qui pourraient être dus à l'Etat belge, en vertu du Code des droits et taxes divers et spécialement des articles 120 à 136, à raison des opérations réputées conclues ou exécutées en Belgique en vertu de l'article 120, alinéa 2 du code précité.

V. Signatures

Certifié sincère et complet

Intermédiaire professionnel visé au cadre I

Représentant responsable visé au cadre II

Date :
Signature :

Date :
Signature :

Nom et qualité du signataire :

Nom et qualité du signataire :